

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 12/01/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Seize Janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Secrétaire de Séance : M. Didier JANSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/04 : Choix des prestataires pour l'entretien des espaces verts

Considérant la consultation débutée le 15 décembre 2023 selon le cahier des charges des travaux d'entretien des espaces verts (plusieurs lots ont été établis afin que chaque entreprise réponde selon ses compétences) :

- Lot 1 : Entretien annuel (taille des espaces verts, désherbage) des deux cimetières et de la rue Aristide Briand, avec antenne rue de l'Estandarié ;
- Lot 2 : Entretien annuel (taille des espaces verts, désherbage) de la rue de la Boulbène, rue du Hameau de la Boulbène, rue du Pastel ;
- Lot Taille : Taille des haies de la place du 19 mars 1962 et de l'impasse Saint-Victor, et taille de 17 arbres (une fois par an)

Considérant les offres des entreprises DIRLES MANON (Magrin), LES JARDINIERS DE CASAC (Cuq-Toulza), PATRICK SERVICES EI (Viviers-Lès-Lavaur), ACMR PAYSAGES (Puylaurens) ;

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'une analyse des offres a été réalisée en réunion d'adjoints du 8 janvier 2024 ;

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote de cette délibération, du fait qu'un membre de sa famille a soumis un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour :

- VALIDE l'offre de l'entreprise PATRICK SERVICES (Viviers-Lès-Lavaur) pour le lot 1, à hauteur de 35 €TTC / heure ;
- VALIDE l'offre de l'entreprise LES JARDINIERS DE CASAC (Cuq-Toulza) pour le lot 2, à hauteur de 40,80 €TTC / heure ;

- VALIDE l'offre de l'entreprise DIRLES MANON (Magrin) pour 2073,60 €TTC, avec évacuation des déchets ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 081-218100766-20240116-D2024_04REEMPLAC-DE

S2LO

- DESIGNER les référents suivants qui seront en charge de faire le lien avec les entreprises :
 - o Lot 1 / Rue Aristide Briand : M. Gérard BOUISSON
 - o Lot 1 / Cimetières : M. André HEBRARD
 - o Lot 2 : M. Serge CLERGEAU
 - o Lot Taille : M. Jean-Claude PINEL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Didier JANSON